

Edito ✍ *Emmenez-moi à Geoffroy Guichard...*



Saïd Intidam

Habitué à entendre cette chanson dans la bouche d'une soit disant partie du public lyonnais, la suite raisonne mal dans les oreilles de ceux qui sont en réserve de ce genre de manifestations.

Il est autant difficile d'accepter l'insulte que de faire changer le public d'avis. Mais on se contente en se disant que « c'est de bonne guerre ». Les stéphanois doivent aussi avoir leur répertoire et ce sont les tribunes qui se défoulent.

Mais quand ce sont nos vaillants joueurs qui reprennent la bêtise et de plus, sur le balcon des plus illustres des bâtiments de la ville, là on se pose, on réfléchit et... on condamne.

Non monsieur AULAS, le mot bâtard, quoique dans le dictionnaire, est un mot qui porte en lui les stigmates d'une époque révolue de notre société. C'est un adjectif/substantif qui signifie : « (celui) qui est né hors du mariage », « Fils de putain ». On retrouve même une définition qui date de 1690 : « bâtard est celui qui n'est pas de race, d'espèce pure ».

C'est une honte que de laisser dire et faire ce genre de chose parce que soit disant "On en a beaucoup parlé pour rien. Ce n'est qu'une chanson, il n'y a rien de méchant » dixit Lacazette !!!

C'est une honte de préférer ce genre de chose de la terrasse de la maison commune qui se trouve être l'hôtel de ville de Lyon en présence non seulement du premier magistrat mais aussi, surtout de familles et de jeunes lyonnais venus admirer la coupe.

Ce chant qui sert à chauffer l'ambiance pendant les derbys n'avait vraiment pas sa place sur le balcon de l'hôtel de ville, balcon qui jouxte le bureau du premier magistrat de Lyon.

Certains joueurs se sont excusés par la suite. Mais le niveau scolaire étant ce qu'il est, ils ne pouvaient savoir qu'on ne s'excuse pas, mais qu'on demande à être excusé par celui qu'on a offensé...

Le Sénateur Maire de Lyon a présenté ses excuses au public et au club stéphanois en qualifiant l'incident de regrettable.

Mais pour le football amateur et pour les présidents et éducateurs qui considèrent ce sport comme vecteur d'éducation, d'intégration et de socialisation, nous ne pouvons que nous démarquer encore plus de ce foot business qui nous mine et éloigne encore plus le public des terrains.

Merci l'OL de nous aider à éduquer nos enfants et à leur apprendre le savoir vivre.

Saïd Intidam

AG APC - mercredi 13 juin 2012 - 18h30

District du Rhône - 30 allée de Coubertin - 69007 LYON

L'ordre du jour comportera, outre le bilan moral et le bilan financier, le renouvellement partiel du Comité Directeur, la nomination des nouveaux vice-présidents et l'entrée de nouveaux membres.

Vous pourrez assister et participer à un débat autour de la synthèse des Etats Généraux du Football rhodanien, la lecture et l'explication des vœux des clubs soutenus par l'APC qui seront présentés à l'AG du district, l'intervention d'un spécialiste des assurances répondra à toutes vos questions.

Il y a un an, nous nous étions engagés sur un certain nombre d'actions. Nous avons respecté nos engagements. Les états généraux des clubs de football amateurs du Rhône ont eu lieu dans 5 sites différents du département. Des idées fortes sont sorties de ces échanges, avec des propositions concrètes aux instances qui gèrent notre District et notre Ligue.

Une grande commission de travail sur la déontologie entre les clubs, nécessaire au niveau des arbitres, éducateurs et des joueurs est en train de voir le jour, venez y prendre part !

L'APC a assisté bénévolement tous les Présidents qui en ont fait la demande, lors des convocations de clubs devant la Commission de Discipline, des Règlements ou d'Appel, afin de garantir la sérénité des débats et d'assurer le respect des droits des clubs.

Nous sommes vraiment une force de proposition et de travail. Nous participons d'ailleurs très activement aux commissions du District, venez nous y rejoindre... Nous sommes plus que jamais présents et actifs au sein des instances départementales.

Redonnons à notre sport ses lettres de noblesse !

Si vous êtes pris à cette date, vous pouvez mandater votre vice-président(e) ou un membre du bureau. Merci d'en parler autour de vous et d'engager le plus grand nombre de président(e)s à nous rejoindre, à échanger. Ensemble nous serons plus forts !

Un buffet convivial clôturera bien évidemment cette réunion toujours importante...



AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DU RHÔNE

association des présidents de Clubs de football du Rhône

UNION NATIONALE DES ARBITRES DE FOOTBALL

CYRIL VERSAUT

Trophée Cyril Versaut
récompensons le beau geste

<http://www.lesiffletdugone.com/>
<http://www.aefoot.com/rhone/>
<http://www.apcrhone.fr>

Le document est à télécharger sur les sites des 3 familles du foot du Rhône:
Arbitres-Educateurs-Présidents

Votre présence à l'AG est indispensable



KEN ASTON (arbitre anglais de football) assiste au match Angleterre-Argentine durant la coupe du Monde 1966.

A cette époque rien ne matérialise les sanctions, avertissement et exclusion se font de manière verbale. Durant la rencontre, un joueur argentin est expulsé, mais il refuse de sortir, depuis les tribunes Ken Aston est écoeuré par cette réaction.

En rentrant à son domicile, il s'arrête en voiture à un feu tricolore, et là, EUREKA !! En voyant le feu jaune orangé qui signale « attention », puis le feu rouge lui signifiant « stop », il se dit que le code est applicable au football, le carton jaune servira à avertir le joueur et le rouge à l'exclure.

Son idée séduit la FIFA, qui l'adopte lors de la coupe du monde 1970. Le 31 Mai 1970, l'arbitre allemand Kurt Tschenscher octroie à Evgeni Lovchef(n° 6 de l'équipe soviétique, le 1^{er} carton jaune de l'histoire de la coupe du monde de football, lors du match de poule Mexique-Urss(0-0).

Est-ce que l'on doit lui dire merci ?

A vous de juger



Yves Encrenaz

SOUTENIR LE BENEVOLAT SPORTIF

Réponse ministérielle publiée au JO le 10/01/2012 p. 308

TEXTE DE LA QUESTION n° 121790 de M. Joël Regnault (Union pour un Mouvement Populaire - Yvelines).

M. Joël Regnault attire l'attention de M. le ministre des sports sur la question du bénévolat dans les clubs sportifs. Le sport français peut s'appuyer sur un tissu associatif et de bénévoles particulièrement riche. Avec plus de 265 000 associations sportives et deux millions et demi de bénévoles, le sport représente près d'un tiers des bénévoles engagés dans notre pays. Toutefois, les responsables associatifs que nous côtoyons tous dans nos circonscriptions, nous font aussi part de leurs difficultés pour recruter des bénévoles qui veulent s'engager sur le long terme ou prendre des responsabilités au sein de leurs associations.

Dans le même temps ils doivent faire face à des adhérents qui sont devenus de plus en plus consommateurs d'activités sportives. Or les associations sportives, par les valeurs qu'elles portent, notamment de tolérance, de respect d'autrui, d'engagement personnel et collectif, concernent tous les âges et sont un ferment et un ciment social. Elles créent du lien au quotidien indispensable à notre société. Malheureusement, le désengagement de bien des acteurs, et notamment des familles, fait reposer la charge de l'équilibre de notre société tant sur les collectivités locales que sur les associations, qui sont et restent le premier échelon de la proximité.

Étant sans aucun doute le mieux armé de par son parcours de haut niveau pour engager cette réflexion de par sa connaissance du sport, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures peuvent être envisagées pour soutenir le bénévolat sportif en offrant aux bénévoles une vraie reconnaissance dans leurs missions d'intérêt général au quotidien.

TEXTE DE LA REPONSE. L'action menée par le ministère du sport et le Centre national pour le développement du sport (CNDS) en direction des bénévoles sportifs s'inscrit dans la

durée. Les publics visés sont : au niveau national, les fédérations ; au niveau territorial, les ligues régionales, les comités départementaux et les clubs sportifs. Cet accompagnement comprend : une formation (notamment en matière de comptabilité, d'animation ou d'encadrement sportif) ; une aide dans la mise en place de projets associatifs ; des mesures pour valoriser les actions réalisées par les associations ; des actions permettant l'accès aux responsabilités de femmes bénévoles en tant que dirigeantes d'association ; la valorisation des parcours des bénévoles par la remise de la médaille de la jeunesse et des sports ; la promotion du fair-play et des valeurs sportives. Le ministère a également souhaité le lancement par le CNDS en 2012 d'un appel à projet « 1 000 jeunes futurs dirigeants », avec pour objectif de détecter de jeunes bénévoles qui souhaitent exercer à moyen terme des responsabilités et ainsi leur proposer une formation spécifique.

En 2011, le ministère a en outre inscrit son action dans le cadre de l'année européenne du bénévolat et du volontariat (AEBV). Un stand dédié au bénévolat sportif a été installé pendant la semaine de la présence de la caravane AEBV à Paris sur le parvis de l'Hôtel de Ville du 14 au 20 avril 2011. Une journée débat a d'ailleurs été, dans le cadre de cette caravane, entièrement consacrée au thème du bénévolat sportif le dimanche 17 avril 2011.

Le ministère des sports entend mieux valoriser et reconnaître l'engagement des bénévoles, notamment à travers le carnet de vie du bénévole, mis en place sur Internet par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), et dont l'usage doit être développé. Le ministère a également demandé au CNDS de mettre en œuvre des mesures de simplification des demandes de subvention formulées par les associations.

Des pistes très concrètes seront mises en œuvre très prochainement : dématérialisation des dossiers, possibilité de contractualisation sur trois ou quatre ans, simplification des demandes pour les petites subventions. Avec la révision générale des politiques publiques, les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ont désormais un rôle de pilotage.

Néanmoins, le rôle d'accompagnement et de suivi revient aux directions départementales en charge de la cohésion sociale, qui ont parfois mis en place un guichet unique des associations. Celui-ci a pour objectif d'instruire des dossiers de déclaration mais aussi de conseil, d'expertise et d'information.

Les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), installés très souvent au cœur du comité départemental olympique et sportif, contribuent aussi, dans chaque département, à apporter aux bénévoles de l'ensemble du champ associatif des informations concrètes, un accompagnement, des conseils sur l'administration, la vie statutaire, la gestion comptable, la fiscalité et les questions relatives à l'emploi.



20, rue marteret
69100 Villeurbanne
lyonspartco@wanadoo.fr
04 78 89 64 12
www.lyonsportco.com